|  |
| --- |
| **FONDS DES FEMMES POUR LA PAIX ET L’ACTION HUMANITAIRE (WPHF)****APPEL A PROPOSITION DE PROJETS /BURUNDI****Termes de référence***Du 1ier Août au 31 Août 2019* |

1. **Contexte de la création du Fonds des femmes pour la paix et l’action humanitaire (WPHF)**

Depuis 2000 et l’adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, de remarquables avancées normatives ont été enregistrées aux niveaux mondial, régional et national pour développer l’agenda pour les femmes, la paix et la sécurité (FPS) et le rendre opérationnel[[1]](#footnote-1). Il est aussi de plus en plus admis que mettre les femmes au cœur de la transition entre la crise et le développement durable est porteur d’un énorme potentiel de changement en profondeur[[2]](#footnote-2).

La participation significative des femmes aux processus de paix augmente la probabilité que les accords de paix soient durables. Les femmes jouent un rôle essentiel dans la prévention des conflits (y compris l’extrémisme violent et la radicalisation) et dans l’établissement de passerelles entre les communautés. La participation des femmes accroît la portée et les retombées de l’aide humanitaire. La recherche montre que les femmes peuvent grandement faciliter les efforts de médiation et les négociations de paix en ouvrant de nouvelles voies au dialogue entre les différentes parties prenantes[[3]](#footnote-3). En outre, la participation active des femmes à la relance économique rend la consolidation de la paix et les efforts de relèvement plus durables.

En dépit de cela, les contributions des femmes continuent à être sous-évaluées, sous-utilisées et sous-financées. En 2012-2013, seulement deux pour cent de l’aide destinée au secteur de la paix et de la sécurité avaient pour objectif principal l’égalité entre les sexes[[4]](#footnote-4). De même, en 2014, seuls 20 pour cent des projets humanitaires étaient classés comme contribuant de manière significative à l’égalité entre les sexes, tandis que 65 pour cent du financement déclaré via le service de suivi financier de l’OCHA à l’ONU n’utilisaient tout simplement pas le marqueur d’égalité des sexes introduit cinq ans auparavant. En outre, les fonds consacrés à l’aide humanitaire, la paix et la sécurité et au développement continuent à être utilisés de manière séparée. Ils ont des objectifs différents, suivent des principes différents, fonctionnent selon des cycles de financement différents et sont alignés sur différentes lignes budgétaires, gérées par différents acteurs[[5]](#footnote-5).

Afin de pallier les insuffisances du financement, de créer des synergies plus importantes entre les différentes sources de financement et de briser les barrières entre l’aide humanitaire, l’aide à la paix et la sécurité et l’aide au développement, le Fonds des Femmes pour la Paix et l’action Humanitaire (WPHF) a été lancé en février 2016 à New York. Le WPHF est une recommandation de l’étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 de Conseil de sécurité des Nations Unies (2015) et du rapport annuel du Secrétaire général sur les femmes, la paix et la sécurité (2015). Il est également reconnu par le Conseil de sécurité des Nations Unies dans sa résolution 2242 (2015).

En tant qu’instrument principalement destiné à financer les organisations de femmes ou de droits des femmes au niveau local, notamment dans le cadre d’opérations humanitaires, le WPHF est aussi une réponse concrète aux engagements du Sommet mondial sur l’action humanitaire (2016) visant à établir des mécanismes de financement commun, à ancrer l’aide humanitaire au niveau local, à en assurer l’appropriation nationale, ainsi qu’à investir davantage dans les organisations de la société civile et dans l’égalité entre les sexes.

1. **À propos du Fonds des Femmes pour la paix et l’action humanitaire (WPHF)**

Composé de représentants de donateurs, d’organismes des Nations Unies et d’organisations de la société civile, le WPHF est un mécanisme mondial de financement commun qui vise à relancer l’action et à stimuler une augmentation significative du financement de la participation, du leadership et de l’autonomisation des femmes dans les processus de paix et de sécurité et les interventions humanitaires. Le WPHF est un mécanisme de financement flexible et rapide. Il soutient des interventions de qualité visant à renforcer la capacité des femmes locales à prévenir les conflits, à faire face aux crises et aux situations d'urgence et à saisir les opportunités essentielles en matière de consolidation de la paix.

Le WPHF a trois fonctions principales :

* Premièrement, il brise les clivages entre l’aide humanitaire, la paix, la sécurité et le financement du développement en investissant dans l’amélioration de l’engagement, du leadership et de l’autonomisation des femmes à toutes les phases de la crise, de la paix et de la sécurité et du développement.
* Deuxièmement, il vise à combler les déficits de financement structurels en ce qui concerne la participation des femmes aux phases cruciales de la crise, de la paix et de la sécurité et au développement, en améliorant la rapidité, la prévisibilité et la flexibilité de l’assistance internationale. En particulier, il garantira un investissement opportun dans la prévention des conflits après la réception des signaux d’alerte précoces des femmes et accélérera la dispersion de l’aide au développement après le succès des négociations de paix.
* Troisièmement, il reconnaît que la paix ne peut être ni créée ni maintenue sans un investissement dans les organisations de la société civile. Par conséquent, le WPHF améliorera la coordination et la cohérence des politiques du programme Femmes, Paix et Sécurité (WPS) en investissant dans le renforcement des organisations de la société civile, en particulier des organisations féminines de base, avec l’appui financier et technique requis.

L’objectif global de la théorie du changement du WPHF est de parvenir à créer des **sociétés pacifiques et égalitaires entre les sexes**. La réalisation de cet objectif nécessitera que les femmes soient autonomisées pour participer à la prévention des conflits, aux interventions en cas de crise, à la consolidation de la paix et au relèvement, ainsi que pour contribuer à ceux-ci et pour en bénéficier.

L’intervention du WPHF vise à obtenir les six résultats suivants dans le cadre de sa théorie du changement :

**Résultat 1 : Un environnement propice à la mise en œuvre des engagements en matière de FPS :** Ce résultat peut être atteint grâce à un plaidoyer basé sur les preuves et à un soutien technique visant à garantir l’adoption de cadres de responsabilité de qualité, adaptés à l’environnement local et répondant aux menaces et aux défis émergents (y compris l’extrémisme violent), tout en s’attaquant aux préjugés culturels et comportementaux.

**Résultat 2 : Participation significative des femmes à la prévention des conflits :** Pour cela, il s’agit d’encourager les attitudes favorables à la participation des femmes à la prévention des conflits par les parties au conflit et les communautés locales ; de veiller à ce que les organisations de femmes locales aient la capacité de déterminer et de faire face aux menaces en établissant des réseaux, des systèmes d’alerte rapide et des mécanismes favorisant le dialogue et la participation pacifique ; et de connecter ces mécanismes féminins de prévention des conflits aux systèmes de déclaration et d’action nationaux et internationaux.

**Résultat 3 : Planification, cadres et programmation de l’action humanitaire/des interventions en cas de crise fondés sur une analyse des sexospécificités et une évaluation des besoins :** Ceci nécessite à la fois des outils techniques et un soutien direct aux organisations de femmes locales pour qu’elles puissent s’impliquer efficacement dans la planification et la programmation humanitaire.

**Résultat 4 : Résolution de conflits :** Ceci pourra se faire en s’attaquant aux obstacles comportementaux et culturels qui entravent la représentation et la participation des femmes aux négociations de paix formelles et informelles, ainsi qu’en disposant d’une expertise sexospécifique ciblée.

**Résultat 5 : Protection :** Ce résultat sera atteint en veillant à ce que la sécurité des femmes et des filles et leur santé physique et mentale soient assurées et que leurs droits humains soient respectés, grâce à des mesures qui préviennent les actes de violence, facilitent l’accès aux services pour les survivantes de violences et renforcent les mécanismes de responsabilité.

**Résultat 6 : Consolidation de la paix et investissements dans le relèvement :** Il s’agit ici de veiller à ce que les femmes aient la capacité et la possibilité de participer de manière significative à la planification du relèvement, afin de s’assurer que les besoins spécifiques des femmes et des filles sont satisfaits dans les situations d’après-conflit.

1. **Structure du WPHF**

Le WPHF est régi par un conseil de financement au niveau mondial, composé de quatre entités des Nations Unies (actuellement ONU Femmes, PNUD, UNFPA et PBSO), quatre États membres donateurs (actuellement l’Autriche, le Canada, les Pays-Bas et la Norvège), ainsi que 4 organisations de la société civile (actuellement GPPAC, ICAN, Transitional Justice Institute Women Enabled International). Le Conseil de financement décide des allocations par pays.

 À l’échelle nationale, un Comité de pilotage gère la dotation des pays et décide des projets devant être financés par le WPHF.

ONU Femmes agit en tant que secrétariat technique de la WPHF au niveau mondial. ONU Femmes agit également en tant qu'entité de gestion pour les organisations de la société civile où ONU Femmes est présente dans les pays.

1. **Appel à propositions 2019 au Burundi**

Avec son quatrième cycle de financement au Burundi, le WPHF financera des projets qui contribuent à l’un des deux résultats suivants :

**Résultat n° 2 :**  **Participation significative des femmes à la prévention des conflits :** Pour cela, il s’agit d’encourager les attitudes favorables à la participation des femmes à la prévention des conflits par les parties au conflit et les communautés locales ; de veiller à ce que les organisations de femmes locales aient la capacité de déterminer et de faire face aux menaces en établissant des réseaux, des systèmes d’alerte rapide et des mécanismes favorisant le dialogue et la participation pacifique ; et de connecter ces mécanismes féminins de prévention des conflits aux systèmes de déclaration et d’action nationaux et internationaux.

**Résultat 6 : Consolidation de la paix et investissements dans le relèvement :** Il s’agit ici de veiller à ce que les femmes aient la capacité et la possibilité de participer de manière significative à la planification du relèvement, afin de s’assurer que les besoins spécifiques des femmes et des filles sont satisfaits dans les situations d’après-conflit.

Les propositions de projets ne doivent pas être inférieures à 50 000 dollars américains ni supérieures à 200 000 dollars américains. La durée maximale des projets est de 24 mois.

Le montant de cet appel à propositions est de USD 900.000, portant a près de USD 2,9 million le montant total de l’investissement du WPHF au Burundi depuis 2016.

1. **Admissibilité, candidature et processus de sélection**
* ***Qui est éligible pour financement ?*** Les organisations de la société civile nationales et locales sont éligibles, notamment celles de microfinances et celles qui sont impliquées dans le relèvement communautaire des femmes dans une approche de renforcement de leurs capacités en vue d’une plus grande participation dans la dynamique de paix et la cohésion sociale. Les organisations de femmes ayant une expérience dans la résolution des conflits, le dialogue et la consolidation de la paix sont particulièrement encouragées à le faire. Les projets conjoints de plusieurs OSC sont autorisés et encouragés.
* Les organisations ayant des projets sous financement WPHF en cours d’exécution ne sont pas éligibles.
* **Est-ce que je dois être une entité/organisation légalement enregistrée pour soumettre un projet ?**
Oui. Les organisations soumettant une demande doivent avoir un statut juridique auprès de l’autorité nationale compétente. La preuve de l’enregistrement (ou du statut) légal est une pièce nécessaire pour toute demande de financement. Les soumissions sans preuve concrète du statut juridique seront considérées comme incomplètes et éliminées du processus y afférent. Veuillez noter que les statuts constitutifs ne sont pas une preuve du statut juridique.
* **Puis-je soumettre plusieurs demandes ?** Non, les organisations ne peuvent pas soumettre plusieurs demandes.
* **Est-ce que des organisations peuvent soumettre une demande conjointe ?**

Oui, les projets conjoints sont encouragés. Pour les projets conjoints d’OSC, seule l’organisation dirigeante est requise de répondre aux critères d’admissibilité – et notamment de détenir un statut légal. Les rôles et responsabilités de chaque organisation doivent être clairement détaillés avec la demande. Les propositions doivent clairement indiquer quelle organisation sera la principale responsable de la gestion du projet et des obligations contractuelles.

* **Puis-je soumettre une demande pour une initiative ou un projet en cours ?**

Oui, nous accepterons des propositions pour les projets ayant déjà démarré. Toutefois, la valeur ajoutée spécifique de la contribution du WPHF doit être clairement expliquée.

* **Existe-t-il une fourchette recommandée pour les demandes de financement ?**

Les propositions de projets ne doivent pas être inférieures à 50 000 dollars américains ni supérieures à 200 000 Dollars américains.

* **Quelles sont les exigences relatives à la conception du projet ?** Au Burundi les projets proposés doivent contribuer à l’une des deux catégories de résultats suivantes du WPHF : Les Résultats 2 et 6 tel que sommairement décrit plus haut.

**Résultat 2 : Participation significative des femmes à la prévention des conflits :** Pour cela, il s’agit d’encourager les attitudes favorables à la participation des femmes à la prévention des conflits par les parties au conflit et les communautés locales ; de veiller à ce que les organisations de femmes locales aient la capacité de déterminer et de faire face aux menaces en établissant des réseaux, des systèmes d’alerte rapide et des mécanismes favorisant le dialogue et la participation pacifique ; et de connecter ces mécanismes féminins de prévention des conflits aux systèmes de déclaration et d’action nationaux et internationaux.

**Résultat 6 : Consolidation de la paix et investissements dans le relèvement :** Il s’agit ici de veiller à ce que les femmes aient la capacité et la possibilité de participer de manière significative à la planification du relèvement, afin de s’assurer que les besoins spécifiques des femmes et des filles sont satisfaits dans les situations d’après-conflit.

L’indicateur de résultat doit être repris du cadre des résultats du WPHF ci-dessous.

**Les candidats doivent-ils contribuer au budget du projet** ? Les organisations de la société civile n’y sont pas tenues.

**Mon projet peut-il être modifié par la suite** ? Oui, un projet peut être modifié. Cependant, les organisations doivent soumettre un document de projet révisé au secrétariat technique pour une nouvelle approbation.

1. **Où, quand et comment soumettre sa demande ?**

L’échéance de soumission **est le 31 août 2019** à minuit (heure de Bujumbura). Les soumissions reçues après cette date et ne seront pas prises en considération. Les documents de candidature peuvent être envoyés par email aux personnes suivantes :

 **-** Cynthia.kimana@unwomen.org et

- Julia.doublait@unwomen.org

Veuillez soumettre les candidatures *en format.doc, docx, ou pdf.* Aucun autre format ne sera accepté. Le WPHF accusera réception de la demande par un e-mail de confirmation. Si vous ne recevez pas d’e-mail de confirmation dans les 48 heures, veuillez contacter le WPHF.

Nous accepterons les soumissions en Français. Seules les candidatures dans cette langue seront acceptées. Vous ne pourrez pas modifier votre candidature après l’avoir soumise.

**6.1. Éléments de la documentation de candidature requis**

Veuillez noter que les candidatures incomplètes ne seront pas prises en considération.

* Document de projet (en pièce jointe, pas plus de 10 pages)
* Cadre des résultats (voir l’annexe A du document de projet)
* Projet de budget (voir l’annexe B du document de projet)
* Preuve du statut ou de l’enregistrement légal

**6.2. Critères d’évaluation**

Lorsque vous rédigez votre candidature, veuillez garder à l’esprit le fait que les propositions seront évaluées selon les critères suivants :

Gestion et suivi du programme :

* Un plan de renforcement des capacités destiné aux partenaires des OSC a été mis en place pour réaliser les résultats du programme.
* Un calendrier réaliste des résultats - en général, les projets ne doivent pas excéder 24 mois.
* Une allocation de ressources budgétaires afin de suivre et d’évaluer les activités du projet au fil du temps.

Budget :

* Le projet s’inscrit dans les limites établies par le Comité national de pilotage.
* Le projet démontre sa capacité à attirer des financements supplémentaires.
* Le budget est suffisant et cohérent avec les activités proposées et tient compte de l’ampleur des problèmes.
* Le budget comprend les coûts opérationnels indirects au niveau autorisé (pas plus de 7 %).

Conception et objectifs du projet :

* Adéquation avec la théorie du changement du WPHF, particulièrement en ce qui concerne un effet particulier et son indicateur dans le cadre des résultats (voir matrice ci-dessous).
* Définition des objectifs et des résultats, en tenant compte des précédentes évaluations dans la même catégorie.
* Identification d’une stratégie de mise en œuvre crédible et du fonctionnement séquentiel des activités.
* Partenariat avec et capacité de développement des organisations de femmes locales. Les projets conjoints sont fortement encouragés.
* Identification des risques et des mesures d’atténuation appropriées.
* Complémentarité avec les autres fonds et programmes.

Viabilité et appropriation nationale :

* Promotion de l’appropriation nationale et locale dans le développement et la mise en place des activités, et objectifs spécifiques pour renforcer les capacités des acteurs nationaux et locaux.
* Mise en œuvre d’un partenariat avec les OSC nationales/locales.
* Viabilité du programme au-delà de la période de financement et (le cas échéant) réflexion sur la façon de le reproduire et de l’améliorer avec le temps.
1. **Ressources utiles**
* Manuel opérationnel du Fonds humanitaire et de la paix pour les femmes (WPHF)
* Le site web [www.wphfund.org](http://www.wphfund.org)
* Termes relatifs au suivi et à l’évaluation, et à la gestion axée sur les résultats. Glossaire OECD/DAC des termes clés relatifs à l’évaluation, disponible en anglais, en français et en espagnol. <http://www.oecd.org/dataoecd/29/21/2754804.pdf>
* Normes et directives relatives au suivi et à l’évaluation. Normes pour les évaluations du Groupe des Nations Unies sur l’évaluation (UNEG), disponibles en anglais, français, espagnol, arabe et russe <http://www.uneval.org/papersandpubs/documentdetail.jsp?doc_id=22>

**Annexe A : Le cadre de résultats du WPHF**

|  |
| --- |
| **Impact : Des sociétés plus pacifiques et plus égalitaires entre les sexes** |
| Indicateurs d’impact | Base de référence | Cible année 1 | Cible année 2 | Cible année 3 | Moyens de vérification  |
| Pourcentage de femmes et de filles ayant subi des violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 derniers mois |  |  |  |  | Indicateur ODD |
| Proportion de postes (par sexe) dans les institutions publiques (législatures nationales et locales, service public et judiciaire) comparé à la répartition nationale |  |  |  |  | Indicateur ODD |
| Indicateur global |  |
| Proportion des fonds du WPHF affectés à la promotion des corrélations entre les situations de crise, de paix et de sécurité et de développement (via une collaboration politique, des partenariats ou un financement commun) |  |  |  |  | Rapportage WPHF |
| Résultat 1 : Des stratégies nationales ainsi que des mécanismes de financement et de responsabilité ont été mis en place pour mettre en œuvre les engagements en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité | Investissement financier : A1 - XX$ ; A2 – XX ; A3 - XX |
| Indicateurs de résultats | Base de référence | Cible année 1 | Cible année 2 | Cible année 3 | Moyens de vérification  |
| Le plan d’action national du FPS dispose-t-il ou non d’indicateurs pour suivre les avancées |  |  |  |  | Rapports par pays d’ONU Femmes |
| Proportion de l'APD sectorielle bilatérale totale affectée au pays et ciblant l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes (principale et significative) |  |  |  |  | Données OCDE |
| Résultat 2 : Les systèmes nationaux et régionaux de prévention des conflits tiennent compte des disparités entre les sexes | Investissement financier : A1 - XX$ ; A2 – XX ; A3 - XX |
| Indicateurs de résultats | Base de référence | Cible année 1 | Cible année 2 | Cible année 3 | Moyens de vérification  |
| Proportion d’indicateurs d’alerte rapide sexospécifiques |  |  |  |  | Rapports par pays du PNUD et d’ONU Femmes |
| Nombre de cas de conflits (par ex. familial, domestique, lié aux terres, social, politique, etc.) transmis aux médiatrices locales |  |  |  |  | Rapport du WPHF. Rapports par pays du PNUD et d’ONU Femmes |
| Résultat 3 : les femmes et les filles affectées par la crise mènent des opérations d’intervention et de secours, y participent et en bénéficient. | Investissement financier : A1 - XX$ ; A2 – XX ; A3 - XX |
| Indicateurs de résultats | Base de référence | Cible année 1 | Cible année 2 | Cible année 3 | Moyens de vérification  |
| Pourcentage du financement affecté à des actions favorisant l’égalité des sexes |  |  |  |  | Systèmes de suivi financier |
| Pourcentage de femmes bénéficiant de l’action humanitaire |  |  |  |  | Rapports du PRS, rapports par pays, rapports sur les engagements individuels du Sommet mondial sur l’action humanitaire et rapport annuel du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l’aide humanitaire d’urgence des Nations Unies  |
| Résultat 4 : Participation accrue des femmes aux négociations de paix formelles et informelles | Investissement financier : A1 - XX$ ; A2 – XX ; A3 - XX |
| Indicateurs de résultats | Base de référence | Cible année 1 | Cible année 2 | Cible année 3 | Moyens de vérification  |
| Proportion des négociateurs officiels femmes dans les processus de paix ayant eu lieu au cours des 12 derniers mois  |  |  |  |  | Rapport par pays (pour les accords non-dirigés par l’ONU) et rapport DAP (pour les accords dirigés par l’ONU) |
| L’accord de paix a/n’a pas de dispositions spécifiques pour améliorer la sécurité et le statut des femmes et des filles |  |  |  |  | DAP & ONU Femmes |
| Résultat 5 : La sécurité des femmes et des filles est renforcée | Investissement financier : A1 - XX$ ; A2 – XX ; A3 - XX |
| Indicateurs de résultats | Base de référence | Cible année 1 | Cible année 2 | Cible année 3 | Moyens de vérification  |
| Proportion de femmes au sein du personnel des institutions nationales de sécurité et de justice  |  |  |  |  | Les pays rendent compte à ONU Femmes et à l’OIT |
| Résultat 6 : Le relèvement socio-économique des femmes est favorisé dans les situations d’après-conflit | Investissement financier : A1 - XX$ ; A2 – XX ; A3 - XX |
| Indicateurs de résultats | Base de référence | Cible année 1 | Cible année 2 | Cible année 3 | Moyens de vérification  |
| Taux de participation à la vie professionnelle pour les personnes âgées de plus de 15 ans, par sexe |  |  |  |  | OIT  |
| Proportion de l’emploi informel, dans les professions non-agricoles, par sexe |  |  |  |  | OIT  |
| Proportion de sièges détenus par des femmes dans les parlements nationaux |  |  |  |  | Indicateur ODD |



**Annexe B : Modèle — Document de projet**

**Document de projet**

*(Longueur – 7 à 10 pages)*

1. **Page de couverture du document du projet**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Intitulé du projet :**   |  | **Organisation participante des Nations Unies[[6]](#footnote-6) :**  |
| **Contact du projet :**Nom :Entité :Titre :Email : |  | **Partenaire(s) d’exécution :** |
|  | **Pays :**  |
|  | **Coût total du projet :** **Contribution du WPHF[[7]](#footnote-7) :** **Autres contributions :** |
| **Date de début du projet proposée :** **Date de fin du projet proposée :** **Durée totale (en mois)[[8]](#footnote-8) :**  |
| **Effet du WPHF [[9]](#footnote-9) auquel le projet contribue :**  |
| **Indicateur de l’effet du WPHF [[10]](#footnote-10) dont le projet tiendra compte :** |

|  |
| --- |
| **L’(es) organisation(s) participante(s) des Nations Unies[[11]](#footnote-11) et les partenaires d’exécution** |
| *Nom de l’organisation participante des Nations Unies[[12]](#footnote-12)* *Nom du/de la représentant(e) de l’organisation participante des Nations Unies* *Titre**Signature**Date et cachet* | *Nom de l’OSC[[13]](#footnote-13)**Nom du/de la représentant(e) de l’OSC**Titre**Signature**Date et cachet* |

1. **RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

Ce résumé analytique donne un aperçu du projet et décrit comment il contribuera à accélérer la paix et l’aide humanitaire. Il présente les résultats escomptés, explique pourquoi ils sont importants et décrit la stratégie adoptée pour y parvenir. Les données de base incluent la durée du projet, le montant total du budget, les sources de financement, les partenaires, les bénéficiaires ciblés et la structure de gouvernance.

1. **Analyse du contexte et de la situation**

Le contexte doit comprendre une analyse du cadre politique plus large — la nature du conflit/situation d’urgence/crise humanitaire. Il doit aussi comprendre une analyse de la situation des femmes/de l’égalité des sexes à laquelle le projet cherche à remédier.

1. **Justification de l’appui du WPHF**

Cette section donne un aperçu des autres initiatives, projets et lacunes identifiés au niveau du pays et/ou dans la région géographique du projet concernant les femmes, la paix et la sécurité et l’aide humanitaire. Cette section explique la valeur ajoutée du projet et aussi comment celui-ci pourrait compléter d’autres initiatives.

Elle contient également l’énoncé du problème et explique comment le projet cherche à le résoudre (en soulignant la valeur ajoutée de l’investissement dans les femmes afin d’accélérer la paix). Cette section peut s’appuyer sur des faits avérés et documentés et sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés des initiatives antérieures mises en œuvre dans le pays, la région ou la localité concernée.

Cette section explique comment l’organisation/les organisations candidate(s) possède/possèdent les connaissances, l’expertise et les partenariats requis pour obtenir des résultats probants.

1. **Cadre de résultats et de ressources**

Cette section décrit les résultats escomptés du projet et les moyens de mise en œuvre (description narrative).

Les résultats seront également formulés dans le cadre de résultats (en utilisant le même format qu’à l’Annexe A).

L’effet du projet est repris du (des) effet(s) du WPHF inscrit(s) dans la dotation du pays[[14]](#footnote-14).

Les produits du projet peuvent être repris du cadre de résultats du WPHF (les indicateurs de produits sont également fournis).

Les nouveaux indicateurs doivent être SMART et contribuer au niveau le plus élevé de la théorie du changement du WPHF. Les activités majeures, indispensables à l’obtention de chaque produit, sont également définies. Les activités n’ont pas d’indicateur. Dans la colonne « Moyens de vérification/sources d’information », identifiez les méthodes et les sources d’information utilisées pour mesurer la performance par rapport aux indicateurs.

Un cadre des ressources incluant les catégories du GNUD sera également inclus (voir Annexe B).

1. **Partenariats**

Cette section contient une évaluation des partenaires détaillant le rôle, la valeur ajoutée et les capacités de chacun d’entre eux (entité des Nations Unies, gouvernement et organisations de la société civile).

Il conviendra de s’attacher tout particulièrement à expliquer comment les partenariats et la création de coalitions permettront d’aider les OSC locales, communautaires, féminines et/ou œuvrant en faveur des droits des femmes.

1. **Dispositifs de suivi, de reporting et de gestion**

Cette section décrit les dispositifs de gestion qui seront mis en place ainsi que les activités de suivi, d’évaluation (le cas échéant), de reporting et de recherche (y compris les projets de recherche) qui seront menées dans le cadre de ce projet (le cas échéant). Cette section comprendra également une analyse des risques et proposera des mesures d’atténuation.

**Annexe C : Cadre de résultats du projet proposé**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultats** | **Indicateurs** | **Moyens de vérification/Sources d’information** | **Activités** | **Budget :** |
| **Effet[[15]](#footnote-15)** | Indicateur d’effet[[16]](#footnote-16) |  |  |  |
| Produit 1.1  |  |  |  |  |
| Produit 1.2  |  |  |  |  |
| Produit 1.3  |  |  |  |  |

**Annexe D : Budget par catégorie**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  Categories  | Montant (USD) |
| 1 | le personnel/ staff et autres frais de personnel |  |
| 2 | Fournitures, produits et matériaux |  |
| 3 | Équipements, véhicules et fournitures, y compris l'amortissement |  |
| 4 | services contractuels |  |
| 5 | Voyage |  |
| 6 | Transferts et subventions aux contreparties |  |
| 7 | Frais généraux et autres coûts directs |  |
|  | Sous total  |  |
|  | Coûts indirects  |  |

Le taux ne doit pas dépasser 7% du total des catégories1 à7. Cette catégorisation est faite sur base d’un budget détaillé

Proposé par

**Ramillo RUDARAGI**

**WPS : program Specialist**

Validé par

 **Arlette MVONDO**

 **WPS : program Specialist** Approuvé par

 **Jennet KEM**

 **Burundi CO**

 **Representative**

1. Voir : S/RES/1325 (2000), S/RES/1820 (2008), S/RES/1888 (2009), S/RES/1889 (2009), S/RES/1960 (2010), S/RES/2106 (2013) et S/RES/2122 (2013). [↑](#footnote-ref-1)
2. Étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, 2015 [↑](#footnote-ref-2)
3. Étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, 2015 [↑](#footnote-ref-3)
4. Réseau du CAD (OCDE) sur l’égalité homme-femme. « Financer la résolution 1325 du Conseil de sécurité (2000) », mars 2015 [↑](#footnote-ref-4)
5. Envisager l’avenir : rapport sur les conclusions de l’initiative *Le Futur du financement humanitaire et les processus de dialogue,* 2015. [↑](#footnote-ref-5)
6. En cas de soumission de proposition par une OSC, l’organisation participante des Nations Unies sera l’Entité de gestion (ONU Femmes lorsque ONU Femmes est présente dans le pays) et le partenaire d’exécution sera l’OSC candidate. [↑](#footnote-ref-6)
7. Le montant minimum du WPHF est de 50 000 dollars US par projet, conformément à l’appel à proposition. [↑](#footnote-ref-7)
8. La durée maximum d’un projet est de 1 an. [↑](#footnote-ref-8)
9. Un projet ne peut contribuer qu’à un seul effet (Effet 2 sur la prévention des conflits ou Effet 6 sur le relèvement socio-économique) [↑](#footnote-ref-9)
10. L’indicateur d’effet est repris du cadre des résultats du WPHF [↑](#footnote-ref-10)
11. Veuillez ajouter un bloc de signature pour chacune des organisations participantes des Nations Unies bénéficiaires des fonds au titre de ce projet. [↑](#footnote-ref-11)
12. En cas de soumission de proposition par une OSC, l’organisation participante des Nations Unies sera l’Entité de gestion. [↑](#footnote-ref-12)
13. En cas de soumission de proposition directe au Comité de pilotage par une OSC. [↑](#footnote-ref-13)
14. Un projet ne peut contribuer qu’à un seul effet. [↑](#footnote-ref-14)
15. L’effet sera repris du cadre de résultats du WPHF publié avec l’appel à proposition [↑](#footnote-ref-15)
16. L’indicateur d’effet sera repris du cadre de résultats du WPHF de l’appel à proposition [↑](#footnote-ref-16)